

**POL1400-10**  
**INTRODUCTION AUX RELATIONS INTERNATIONALES**  
**LUNDI : 14 H-17 H**

Enseignant : Sébastien Barthe

Courriel : [pol1400barthe@gmail.com](mailto:pol1400barthe@gmail.com)

Disponibilités: Par courriel, du lundi au vendredi de 8h à 15h

---

**DESCRIPTIF**

Introduction aux principaux concepts et aux grandes approches en relations internationales à travers une analyse de l'évolution du système mondial. Étude des forces profondes, des luttes, des acteurs, des enjeux et idées qui ont façonné le système mondial jusqu'à nos jours.

---

**CHEMINEMENT ACADÉMIQUE**

Le cours **POL 1400** est obligatoire pour les étudiantEs inscritEs aux programmes de *Baccalauréat en science politique* (7760), *Baccalauréat en relations internationales et droit international* (7060), *Majeure en science politique* (6120) et *Mineure en science politique* (8912). Il est également associé à plusieurs autres programmes: *Baccalauréat en communication (relations humaines)* (7624), *Baccalauréat en communication, politique et société* (7641), *Baccalauréat en droit* (7308), *Baccalauréat en économique (surtout 7354)*, *Baccalauréat en gestion publique* (7215), *Baccalauréat en urbanisme (surtout 7628)*, *Certificat en économique (surtout 4135)*, *Certificat en géographie internationale* (4033), *Majeure en études urbaines (surtout 7628)* et *Majeure en histoire, culture et société* (6460). Au Baccalauréat en science politique et au Baccalauréat en relations internationales et droit international, **POL 1400** est préalable aux cours **POL 4422 Le système international contemporain** et **POL 5410 Théories des relations internationales**.

---

**OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE**

Le but de ce cours est de vous donner les outils intellectuels pour entreprendre une réflexion personnelle et une démarche de spécialisation professionnelle en relations internationales, relations comprises dans la pluralité de leurs dimensions historiques et contemporaines (économiques, politiques, sociales, culturelles, etc.). Il vise donc à vous présenter les débats qui animent la discipline académique des Relations Internationales, tout en gardant un oeil sur l'objet d'étude que sont les questions internationales. À noter qu'il ne s'agit pas d'un cours axé principalement sur l'actualité de ces questions. Bien que cette dimension sera inévitablement abordée tout au long du semestre, le cours vise à prendre un certain recul et à initier ses participantEs aux dynamiques fondamentales des problématiques globales, ainsi qu'aux outils d'analyse propres au champ d'expertise des Relations Internationales.

Dans cette perspective, ce cours vise deux objectifs d'apprentissage spécifiques. Le premier en est un **d'acquisition de connaissances** sur des questions aussi diverses que les transformations du système international et des États, la place de l'ONU et du droit international à l'heure de la mondialisation et de la lutte contre le terrorisme, à la transformation de la nature des conflits armés, aux mutations économiques mondiales et l'émergence du développement durable, etc.

Le second objectif en est un **d'analyse et de synthèse**. Il consiste à mettre en branle une méthode de travail axée systématiquement vers la production d'un travail de session qui répond rigoureusement aux exigences du cours.

---

## PÉDAGOGIE

Au niveau pédagogique, le cours **POL 1400** s'articule autour de plusieurs modalités d'apprentissage. Vous devez d'abord vous préparer aux cours en classe en faisant de manière assidue les lectures demandées. Ces lectures servent d'appui pour les exposés magistraux et elles sont matière à examen. Ici, la responsabilité vous incombe d'être à date et prêtE lorsque vous venez en classe.

Ensuite, **POL 1400** comporte une partie d'enseignement magistral en classe. Il est de votre responsabilité d'arriver à l'heure, bien préparÉe. Je vous invite à m'interrompre et poser toutes les questions nécessaires lors des exposés magistraux et de toujours respecter vos collègues qui interviennent et posent des questions.

---

## PONDÉRATIONS DES ÉVALUATIONS ET ÉCHÉANCES

ÉVALUATIONS	PONDÉRATION	TYPE	ÉCHÉANCES
Résumés des lectures	8 X 3 % = 24 %	Quantitative (3, 2, 1, 0)	De la semaine 2 à la semaine 13
Examen de mi-session	25 %	Quantitative (/25)	Semaine 9 <b>2 mars 2020 14h-17h</b>
Examen de fin de session	25 %	Quantitative (/25)	Semaine 15 <b>13 avril 2020 14h-17h</b>
Sélection du sujet du travail de session	3 %	Qualitative (A+, A, B, C, D, E)	Semaine 5 <b>3 février 2020 @ 14h</b>
Plan du travail de session	3 %	Qualitative (A+, A, B, C, D, E)	Semaine 10 <b>9 mars 2020 @ 14h</b>
Version finale du travail de session	20 %	Qualitative (selon la grille de conversion du département)	<b>Lundi 20 avril 2020 @ 23h59</b>
Participation aux tutorats	jusqu'à 2 %	Quantitative	Au besoin

---

## QUELQUES MOTS SUR LES ÉVALUATIONS

**Résumés des lectures obligatoires:** À partir de la **semaine 2**, et jusqu'à la **semaine 13**, vous devrez rendre par courriel à l'adresse [pol1400barthe@gmail.com](mailto:pol1400barthe@gmail.com) un résumé schématisé du contenu des chapitres en lecture obligatoire. Des fichiers modèles seront disponibles sur Moodle pour mettre en forme ces résumés. Il y aura neuf occasions de rendre de tels résumés, seront comptabilisés les huit meilleurs que vous aurez produit. Les résumés devront impérativement être rendus au plus tard **le dimanche suivant** date du cours énoncé dans le calendrier du syllabus, **à 23h59**. Les dates de remise de chacun des résumés se trouveront énumérées sur la page Moodle.

**Examens:** Les deux examens comporteront chacun deux sections. La première section sera de type « QCM », i.e. « Questionnaire à Choix Multiples » et vous devrez alors répondre à 20 questions portant à la fois sur les lectures obligatoires et la matière vue en classe. La seconde section comportera une seule question à développement, qui servira à démontrer que vous avez réussi à faire un certain nombre de liens entre les divers éléments de la matière et que vous êtes en mesure d'exprimer clairement et adéquatement ces idées. Les examens se feront en classe et vous aurez trois heures pour les compléter à chaque fois. Le premier examen portera sur la matière du début de la session à la semaine de lecture. Le second examen portera uniquement sur la matière des semaines suivant l'examen de mi-session.

**Préparation aux examens:** Sur la page Moodle, vous trouverez une section « PRÉPARATION AUX EXAMENS ». Elle comporte d'abord une série de questions préparatoires qui servent à vous assurer que vous avez bien compris la matière couverte en classe lors des séances magistrales. Ces questions vous serviront de manière très pragmatique à structurer et maximaliser votre étude en vue des examens, puisque les questions de la section QCM de chaque examen seront directement inspirées par ces questions préparatoires.

Les sections QCM des examens comporteront également certaines des questions d'auto-évaluation qui se trouvent à la fin de chaque chapitre du manuel. Les questions d'auto-évaluation des chapitres qui seront « matière à examen » seront identifiées sur la page Moodle.

Les questions préparatoires aux sections à développement des examens seront également accessibles sur Moodle. La question à développement de chaque examen sera tirée de cette banque de questions.

Vous pourrez finalement avoir accès à une version PDF des présentations Keynote utilisées lors des cours magistraux, mais seulement après qu'elles aient été utilisées en classe.

**Travail de session:** Le travail de session a pour objectif d'approfondir les notions et problématiques étudiés en classe. Il vise également à vous initier à une problématique internationale de votre choix. Dès les premières semaines de la session, vous serez invitéEs à choisir un enjeu international contemporain ou historique, à en dégager une problématique spécifique et à offrir une analyse visant à démontrer votre compréhension de celle-ci. Il est possible de faire ce travail **individuellement, ou par équipe de deux personnes maximum**.

Les sujets des travaux de session devront être en lien avec les chapitres 10 à 13 du manuel, qui traitent des **migrations internationales, de ressources naturelles et de l'environnement, du facteur religieux et de la sécurité internationale**. La formule de rédaction retenue pour le travail de session est **l'essai critique**. Vous devrez ainsi identifier votre problématique, vous « positionner » face à cet enjeu, décrire la situation et proposer des pistes de solution. Il s'agit en quelques sortes d'un texte d'opinion réfléchi, où les références externes, obligatoires, serviront à appuyer votre thèse et votre argumentation.

Votre texte devra ainsi comporter 4 sections: 1) une introduction qui présente la problématique et qui annonce la structure de votre travail; 2) un développement qui répond à la problématique, divisé en deux sous-sections: d'abord les faits pertinents à connaître sur le sujet à l'étude, puis les pistes de solution que vous proposez pour améliorer la situation; 3) une conclusion qui rappelle les points principaux et les leçons à tirer de votre travail; 4) une bibliographie. L'utilisation d'un cadre théorique pour véhiculer vos propos sera permise mais non exigée. Votre travail devra faire **entre 15 et 20 pages à interlignes doubles en Times New Roman 12 pt**, être **paginé**, avoir une **page titre** et une **bibliographie** (qui ne comptent pas dans le décompte). Ce travail exigera une recherche documentaire qui dépasse les lectures obligatoires. Un **minimum de 10 sources académiques est exigé**.

**!!!ATTENTION!!!** Vous devrez obligatoirement remettre vos travaux de session en **format électronique seulement**, par courriel à l'adresse **pol1400barthe@gmail.com**, au plus tard le **lundi 20 avril 2020 à 23h59**. Il n'est pas nécessaire de fournir une version papier de votre travail de session.

**Documents de sélection du sujet et plan du travail de session:** Vous devrez rendre au début du cours de la **semaine 5**, en format papier (imprimé ou écrit à la main), le document faisant état de votre choix de sujet pour le travail de session. Ce document sera disponible sur la page Moodle du cours et ressemble à un formulaire à remplir. Si vous travaillez en équipe, un seul document est nécessaire pour l'équipe. Y seront indiqués le **sujet** que vous avez choisi, la position que vous comptez adopter dans votre argumentation, ainsi que des **pistes bibliographiques préliminaires**. Une fois corrigé, ce document vous sera remis. Certaines personnes seront convoquées en tutorat, lorsqu'elles n'auront pas obtenu la note A+. Ne pas y participer, pour celles-ci, les empêchera de se prévaloir des points potentiels alloués à la participation aux tutorats. Les personnes qui ne seront pas convoquées pourront participer au tutorat, mais ne seront pas éligibles aux points de participation pour cette activité.

Le plan du travail de session sera à remettre, toujours en format papier, au début du cours de la **semaine 10** (la semaine après l'examen de mi-session). Vous trouverez également sur la page Moodle le document Word servant de gabarit. Comme pour le choix du sujet, vous pouvez remettre le tout en version manuscrite si vous préférez. Le plan comprendra d'abord le **rappel du sujet** choisi et la position adoptée. Il donnera ensuite des **indications détaillées quant au contenu du développement** du travail. Finalement, une **bibliographie** devra être incluse et être divisée entre les documents « déjà consultés » et ceux « à consulter d'ici l'écriture du texte ». Comme pour la sélection du sujet au début de la session, le suivi du plan sera l'objet d'une séance de tutorat obligatoire pour les personnes n'ayant pas obtenue la note A+. Les mêmes modalités quant aux points de participation s'appliqueront.

**Retard pour le travail de session:** Une pénalité **correspondant à un intervalle de note** sera soustraite à la valeur du travail de session pour chaque jour de retard, ce qui inclus les jours de fin de semaine. Cette mesure sera appliquée de façon très stricte. Toute demande de délai supplémentaire sera catégoriquement rejetée à moins de raisons graves pouvant être corroborées de manière indépendante (billets de médecin, convocation au tribunal, emprisonnement, etc.).

**Qualité du français:** Ni moi ni le/la/les auxiliaire(s) d'enseignement n'avons le temps de corriger systématiquement les erreurs orthographiques, syntaxiques et grammaticales de vos copies. Des travaux de session *très lacunaire* au niveau de la langue (orthographe ou style) risque fort de rendre la compréhension de vos propos très ardue, ce qui ne peut qu'avoir une incidence négative notable sur votre résultat final. Il est donc fortement recommandé de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter de telles situations. Pour ce qui est des examens, la nature de l'exercice requière une plus grande souplesse lors de la correction, mais vos propos doivent demeurer compréhensibles.

**Présences et retard en classe:** L'assiduité au cours est une vertu à laquelle j'accorde beaucoup d'importance. Lorsque vous faites le choix de suivre un cours, vous vous engagez non seulement à faire les travaux et les examens, mais également à participer aux activités qui se déroulent en classe tout au long du semestre. Vous vous attendez certainement à ce que je sois présent à tous les cours, à l'heure, préparé et enthousiaste; je m'attends à la même chose de votre part. La dynamique d'un groupe est toujours grandement affectée, de manière très négative, par un taux d'absentéisme élevé. Pour ce qui est des retards lors des cours magistraux, je m'en remets à votre bon sens civique et à votre honneur. Tentez de les éviter et, si vous arrivez en retard, soyez au moins discrÈtEs pour prendre place : vos collègues ont droit à un environnement propice à l'apprentissage en tout temps. Je pourrais convoquer des retardataires chroniques pour tenter de trouver avec eux et elles des solutions. Pour ce qui est des retards importants lors des ateliers, ils seront considérés comme des absences, même si vous participez quelque peu aux discussions et remettez vos documents préparatoires.

---

### MANUEL OBLIGATOIRE DISPONIBLE À LA COOP UQAM

- Delphine Allès, Frédéric Ramel et Pierre Grosser, 2018, *Relations internationales. Cours, exercices corrigés, méthodes commentées*, Paris, Armand Collin, 288 p.

---

### CALENDRIER

DATE	EN CLASSE	LECTURES
Semaine 1 6 janvier	Présentation du cours et du syllabus	X
Semaine 2 13 janvier	Entente d'évaluation + Introduction	Chapitre 1: Des systèmes connectés, à la diffusion du modèle interétatique
Semaine 3 20 janvier	Clés de l'histoire des relations internationales + présentation des exigences du travail de session	Chapitre 2: Des relations internationales marquées par la guerre totale (1914-1945)
Semaine 4 27 janvier	<i>Idem.</i>	Chapitre 3: Le temps de la guerre froide (1945-1990)
Semaine 5 3 février	Remise du document de sélection du sujet pour le travail de session + Les approches théoriques en RI	Chapitre 4: Depuis 1991 : une recomposition à l'oeuvre
Semaine 6 10 février	<i>Idem.</i> + Tutorat sur les sujets des travaux de session	Chapitre 5: L'État et la diplomatie
Semaine 7 17 février	Les acteurs I: les États, les ONG, les entreprises, les individus	X

<b>Semaine 8</b> 24 février	<b>Semaine de lecture</b>	<b>X</b>
<b>Semaine 9</b> 2 mars	<b>Examen de mi-session en classe</b>	<b>X</b>
<b>Semaine 10</b> 9 mars	Remise du plan du travail de session + <i>Idem.</i>	<b>Chapitre 6: Les organisations inter-gouvernementales</b>
<b>Semaine 11</b> 16 mars	<b>Les acteurs II: Les OIG et le système de l'ONU +</b> Tutorat de suivi des travaux de session	<b>Chapitre 7: Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement</b>
<b>Semaine 12</b> 23 mars	<i>Idem.</i>	<b>Chapitre 8: Les acteurs économiques</b>
<b>Semaine 13</b> 30 mars	<b>Question sécuritaires internationales</b>	<b>Chapitre 9: Les crises financières</b>
<b>Semaine 14</b> 6 avril	<b>Questions économiques internationales</b>	<b>X</b>
<b>Semaine 15</b> 13 avril	<b>Examen de fin de session en classe</b>	<b>X</b>

---

### GRILLE DE CONVERSION DU DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

	Note	Intervalle	
	A+	[90 - 100]	Excellent
	A	[85 - 90[	Excellent
	A-	[80 - 85[	Excellent
	B+	[77 - 80[	Très bien
	B	[74 - 77[	Très bien
	B-	[70 - 74[	Très bien
	C+	[67 - 70[	Bien
	C	[65 - 67[	Bien
Ces notes n'existent pas aux cycles supérieurs	C-	[63 - 65[	Bien
	D+	[61 - 63[	Passable
	D	[59 - 61[	Passable
	E	< 59[	Échec

---

## **LE CENTRE PAULO FREIRE**

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

## **ENTENTE D'ÉVALUATION**

### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respectueuse des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

### 6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

## ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

## POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

### Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

### Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement  
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

[www.trelepourelles.org](http://www.trelepourelles.org)

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

## CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

**Pour les étudiant.e.s** de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au [politique.cdp.fspd@uqam.ca](mailto:politique.cdp.fspd@uqam.ca)

**Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM**





Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

**La liste non limitative des infractions est définie comme suit :**

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

**Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez consulter sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca) des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



## Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

### Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

### Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir [www.r18.uqam.ca](http://www.r18.uqam.ca)). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site [www.infosphere.uqam.ca](http://www.infosphere.uqam.ca) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
  - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
  - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

### Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

**Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca). Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.